



Vie de l'Association Ariège-Comminges

Avril, mai, juin 2014

Numéro 3

UFC-QUE CHOISIR
ARIÈGE-COMMINGES
Maison du Couserans
Place Alphonse-Sentein
09200 SAINT-GIRONS
Tél. : 05 61 66 03 66
contact@ariege.ufcquechoisir.fr
<http://www.ufcquechoisir-mp.org>

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

Elles se sont tenues le 05 avril à SAINT-GIRONS. La Présidente Françoise TORINESI ouvre la séance en remerciant Monsieur François MURILLO, Maire de SAINT-GIRONS qui à mis le salon d'honneur à la disposition de l'Association. Elle remercie également Madame Frédérique MASSAT, députée de l'Ariège, très sensible à nos actions ainsi que Madame Marie-Christine DENAT-PINCE, suppléante de Monsieur Alain FAURÉ, député de l'Ariège et Madame Catherine MÉRIOT représentant Monsieur François MURILLO ainsi que Monsieur Martial VERSCHAEVE, Secrétaire Général de la Fédération présent depuis quatre ans à nos assemblées.

SEPT ACCUEILS EN ARIÈGE

COUSERANS

SAINT-GIRONS

Maison du Couserans
Mardi et vendredi
de 10h 00 à 17h 30

FOIX HAUTE ARIÈGE

FOIX

Maison des Associations,
boulevard de l'Ariège
Les 1^{er} et 3^{ème} vendredis
de 9h 00 à 12h 00

SINSAT 09310

Chemin de La Prade,
RV au 06 88 32 36 47

TARASCON-SUR-ARIÈGE,

Mairie, mardis
de 14h 00 à 17h 00

PORTES D'ARIÈGE

ARTIGAT Mairie

3^{ème} lundi du mois
de 9h 30 à 11h 30

PAMIER

Maison des Associations
7 bis, rue Saint-Vincent

1^{er}, 3^{ème} mercredi
de 9h 00 à 17h 00

2^{ème}, 4^{ème} mercredi
de 9 h à 12 h 00

PAYS CATHARE

LAVELANET

Centre Multisports
40 ter, av. Alsace-Lorraine
Jeudis de 9h 00 à 12h 00

HAUTE-GARONNE COMMINGES

SAINT-GAUDENS

Communauté des Communes
4, rue de la République
(Ex Banque de France)
Jeudis, de 9h 30 à 12h 00
et de 13h 00 à 16h 00

Parution trimestrielle

L'Assemblée générale extraordinaire entérine à l'unanimité :

- l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de l'Ariège (*UFC-Que Choisir de l'Ariège*) devient Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Ariège-Comminges (*UFC-Que Choisir Ariège-Comminges*) ;

- l'adresse du siège social est actualisée. De *Quai du Gravier Maurice-Gardelle, Maison du Couserans 09200 SAINT-GIRONS* elle devient *Maison du Couserans, Place Alphonse-Sentein 09200 SAINT-GIRONS*.

L'Assemblée générale ordinaire

Adhésions. En 2009, lorsque l'équipe actuelle a repris la gestion de l'association ariègeoise créée en 1980 il y avait 200 adhérents et fin 2013 nous sommes 670 dont certains nous rejoignent spontanément afin de soutenir notre action. Le taux de ré-adhésion 2013 est de 56,6%. Par rapport à 2012, l'augmentation des membres de l'association est de 13%, pourcentage plus élevé que la moyenne nationale.

À l'ouverture d'un dossier la loi (*Loi n°71-1130 modifiée par loi n°90-1259 art. 63 également modifiée par la loi n°97-308 art. 2*) nous impose de faire adhérer le consommateur si son litige est justifié.

L'association a eu à cœur d'aller au plus près des consommateurs en passant d'une permanence à sept en maillant le territoire : ARTIGAT, FOIX, LAVELANET, PAMIER, TARASCON, SAINT-GAUDENS, SAINT-GIRONS. La présidente remercie les maires des villes et villages qui nous accueillent pour ces permanences.

Avocats. Pour la première fois l'association a accueilli fin 2013 une stagiaire avocate issue de l'École d'avocats de TOULOUSE (2^{ème} année). L'expérience s'étant révélée positive l'accueil d'un nouveau stagiaire est prévu. Dans les cas complexes nous proposons à nos adhérents les services d'un de nos trois avocats bénévoles basés en Ariège-Comminges. La première consultation est gratuite.

Par ailleurs nous avons obtenu la compétence "*d'ester en justice*" permettant à l'association de s'adresser directement aux tribunaux pour faire cesser des agissements non-conformes.

Loi HAMON. Elle vient d'être votée et les décrets d'application sont en instance. C'est l'action de groupe que nous attendions tous. Lorsque plusieurs personnes auront subi le même préjudice, il suffira que deux d'entre elles mandatent une association de consommateurs pour que celle-ci demande réparation. Lorsque cette réparation aura été accordée par la justice, elle s'appliquera à l'ensemble des personnes lésées.

Litiges. En 2013, 249 dossiers ont été ouverts et 198 ont été bouclés soit 70% de réussite. Plus précisément 89 consommateurs ont intégré dans leur budget la somme de **118 693 €** (*recupérée et pas à payer*) soit 90,2% des montants en jeu et 50 autres ont vu leur réclamation sans enjeu financier aboutir.

Malheureusement, des consommateurs ne nous signalent pas toujours de l'issue des dossiers ce qui ne nous permet pas d'avoir des résultats plus précis.

Ces litiges concernent par ordre d'importance : le logement, copropriété, immobilier ; les services marchands ; l'énergie, l'eau, l'assainissement ; les assurances ; les opérateurs de télécommunications ; l'automobile.

Localisation des litiges

- Ariège, de 2008 à 2013, 167 des 332 communes de l'Ariège ont connu au moins un litige.

- Comminges, depuis 2011 des consommateurs venant de 76 communes du Comminges ont ouvert 191 dossiers dont 70 pour le code postal de SAINT-GAUDENS

Formations. Huit bénévoles de notre association ont bénéficié de stages dans le cadre de l'Union régionale à TOULOUSE:

- découverte (*première formation obligatoire pour bénévole s'investissant dans l'association*) ;

- initiation au traitement des litiges ;

- initiation au traitement des litiges bancaires.

Enquêtes nationales. Notre association a participé à toutes les 7 enquêtes dans l'Ariège et le Comminges. Les résultats sont publiés dans la revue QUE CHOISIR

Foires et Forums associatifs. Ce sont des événements privilégiés où les consommateurs peuvent nous rencontrer en situation très conviviale. Nous étions présents :

- mai à PAMIERS ;

- septembre à SAINTE-CROIX VOLVESTRE et LAVELANET ;

- octobre à LORP-SENTARAILLE et SAINT-GAUDENS.

Communication. Courant décembre nous avons fait une campagne de communication en adressant par voie postale des flyers indiquant nos coordonnées aux mairies, gendarmeries, offices de tourisme, d'Ariège et Comminges ainsi qu'aux Présidents des 40 clubs "*Génération mouvement – Aînés ruraux*" de l'Ariège.

Représentations.

Sur le plan local comme sur le plan régional et national nous participons à des Commissions environnementales (Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises, SMEDEA, élimination des déchets ménagers, Orientation Agricole) et santé (droits des patients au Centre hospitalier du Val d'Ariège) et Comité local usagers de la Préfecture

Assemblée Générale de la Fédération. Elle s'est tenue à PARIS et y ont participé la présidente Françoise TORINESI et la trésorière Éliette CASSOT.

Présentation du Conseil d'Administration et Renouveau du troisième tiers

L'Assemblée doit renouveler le troisième tiers : Françoise TORINESI et Éliette CASSOT représentent leur candidature. Monsieur Serge LOVERA, adhérent depuis 2009 se déclare candidat. Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

Montant des cotisations

- la cotisation est de 32 euros pour une première adhésion, ce montant est maintenu. La ré-adhésion passe de 25 à 27 euros à l'unanimité moins deux voix contre ;
- pour un couple, le deuxième adhère à 15 euros et ré-adhère pour le même montant. C'est la cotisation "duo" ou "adhésion liée". Elle est maintenue à 15 euros.
Il faut savoir que sur chaque cotisation (32, 27, 15) 5,70 euros sont reversés à la Fédération et 0,50 euros à l'Union Régionale.

Bilan financier

Le compte d'exploitation de l'exercice 2013 est excédentaire de 285,88 euros et le budget prévisionnel 2014 évalué à 23 340 euros. Ils sont présentés par la trésorière Éliette CASSOT. Il est à noter le montant total élevé des dons : 1 414,50 euros résultant de 72 versements d'adhérents.

Perspectives 2014-2017

Nous continuerons à travailler avec la Fédération sur le rapport d'orientation 2014-2017 sur les trois années à venir principalement pour les relations et activités entre celle-ci et les antennes locales. Les conclusions de ce rapport seront présentées pour approbation à la prochaine Assemblée générale nationale au mois de juin prochain.

Nous essayerons de vous informer en temps réel sur les sujets locaux qui peuvent préoccuper les consommateurs à travers notre bulletin gratuit "*La vie de l'Association*", et le site Internet de l'Union régionale www.ufcquechoisir-mp.org. Les consommateurs peuvent nous adresser un message expliquant le problème. Il sera alors dirigé vers le responsable litige de la permanence la plus proche du domicile qui le contactera. Le site est régulièrement actualisé y compris pour des informations nationales.

La Fédération a mis au point un nouveau logiciel national de gestion des adhérents et des litiges développé en interne ce qui permet de l'adapter plus finement aux besoins des AL. Plus convivial que le précédent il automatise les tâches répétitives et à terme facilitera le travail des bénévoles, libérant ainsi du temps pour d'autres activités.

Intervention de Monsieur Martial VERSCHAEVE

En qualité de Secrétaire général Martial VERSCHAEVE dit sa satisfaction de se retrouver à l'Assemblée générale de cette association. Il met l'accent sur l'opération "*Gaz moins cher*" initiée par la Fédération qui permet à 70 812 foyers de réaliser avec une moyenne de consommation annuelle de 17 600 kWh, une économie de 194 euros.

Il fait remarquer que la grande majorité des consommateurs ayant souscrit à cette offre n'étaient pas adhérents au l'UFC ce qui montre son impact dans la population.

Intervention de Madame Frédérique MASSAT

La Présidente donne la parole à Madame Frédérique MASSAT députée de la première circonscription de l'Ariège et Vice-présidente de la commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale.

Elle affirme son soutien appuyé à la cause consumériste et en particulier dans le domaine de la Loi HAMON où elle s'est investie en proposant des amendements en particulier en ce qui concerne l'indication de l'écart pupillaire lors des prescriptions ophtalmologiques

Elle est également intervenue afin d'obtenir la vente des tests de grossesse en grandes surfaces ainsi que dans les problèmes causés par les appels téléphoniques abusifs et les démarchages.



LES PUBLICATIONS DE QUE-CHOISIR



Nouveau numéro spécial "Rénovez votre maison". Mars 2014

Vous pouvez l'obtenir directement au prix de **40 € et de 6,95 €** en vous rendant à la permanence de SAINT-GIRONS ainsi que les publications antérieures

Les nouveaux adhérents à ***l'AL*** bénéficient d'un **tarif d'abonnement préférentiel au mensuel QUE-CHOISIR à 33 € au lieu de 44 € : un an, 11 numéros**

Enquête prix en grandes surfaces

Seize magasins d'Ariège ont été visités. Le panier va 283 € au Leclerc de SAINT-JEAN DU FALGA à 378 € au Carrefour Market de LÉZAT-SUR-LÈZE, la moyenne étant 315 €.

Neuf magasins du Comminges ont été visités. Le panier va 304 € à l'Intermarché de MANE à 346 € au Carrefour Market de MONTRÉJEAU, la moyenne étant 318 €.

Litiges et vigilance

Les litiges sont toujours aussi nombreux, de plus en plus pointus nous contraignant à accompagner le consommateur devant le Justice de Proximité, conseillé par l'avocat bénévole. La partie adverse cède devant la convocation au Tribunal ou est condamnée.

Vigilance. Attention aux démarchages à domicile et/ou téléphoniques. Ne donnez aucune information ni orale ni papier. Attention aux faux messages et/ou courriers faussement officiels. Ne donnez pas suite, discutez en avec votre entourage, éventuellement avec vos élus.